

Communiqué

« La Société hydroélectrique de Salles-la-Source se reconnaît insolvable »

Sous ce titre, « Ranimons la cascade ! » communique :

« Le jugement que vient de rendre la cour d'appel du tribunal administratif de Bordeaux, saisie en référé, est catégorique : la Société hydroélectrique de Salles-la-Source doit payer sans délais à la municipalité de Salles-la-Source le montant de la redevance qu'elle lui doit depuis 7 ans. Elle est par ailleurs condamnée à lui verser 1 000 € d'amende.

C'est assurément une belle victoire pour la municipalité et les citoyens de cette commune lésés depuis trop longtemps par une entreprise au comportement

indélicat. Plus étonnant : pour sa défense, l'entreprise reconnaît elle-même devant les magistrats de la cour d'appel être en situation d'insolvabilité et au bord de la cessation de paiement, au cas où elle devrait s'acquitter de cette dette : elle devrait alors "faire l'objet d'une procédure collective". Qu'en est-il alors de sa prétendue capacité financière, condition nécessaire pour recevoir l'autorisation d'exploiter ? Rappelons que l'entreprise prétend dans le dossier d'enquête publique pouvoir mener à bien un chantier estimé à près de deux millions d'euros.

Madame le Préfet sera-telle sensible à cet argument ? »